



**Berset Solange, de Weck Antoinette**

Le Conseil d'Etat vend-il le canton aux SIG (Services industriels genevois) pour l'implantation d'éoliennes ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 26.03.21

DEE

**Dépôt**

Le Conseil d'Etat vend-t-il le canton aux SIG (Services industriels genevois) pour l'implantation d'éoliennes ?

Lors d'une séance confidentielle de présentation du projet de parc industriel éolien sur les collines de la Sonnaz aux conseils communaux concernés, le 5 septembre 2019, Groupe E Greenwatt a présenté les partenaires de développements de ce projet, dont la société Ennova. Cette société est aussi mandatée par Groupe E et les SIG pour le développement d'autres projets communs éoliens.

Cette société, dont le siège est à Neuchâtel, mais qui possède ses bureaux dans le même bâtiment que Groupe E Greenwatt, à Granges-Paccot, est une société spécialisée dans le développement de projets éoliens en Suisse. Le propriétaire à 100 % d'Ennova SA sont les Services industriels genevois (SIG).

Ennova SA a obtenu le mandat de coordination générale de l'étude fribourgeoise du potentiel éolien, dans le cadre du groupe de travail chargé de l'étude pour la définition des sites éoliens (plan directeur cantonal). L'ancien directeur d'Ennova a quant à lui été mandaté, par le Service de l'énergie, pour la préparation du plan cantonal sectoriel des énergies.

Dans le *Journal de Genève* en 2014 on pouvait lire « Les 46 millions de francs investis dans la société Ennova par les SIG font partie du capital risque, ils sont déjà passés par le compte pertes et profits sans que les consommateurs, ni les contribuables ne soient touchés ». Or, au final les SIG ont perdu la moitié des 46 millions qu'ils avaient injectés dans Ennova.

Nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quel est le montant du mandat confié par le Service de l'énergie à Ennova pour la coordination générale de l'étude du potentiel éolien dans le canton de Fribourg ?
2. Quel est le montant du mandat confié par le Service de l'énergie à l'ancien directeur d'Ennova pour la préparation du plan sectoriel des énergies ?
3. Lorsque le Conseil d'Etat, par son Service de l'énergie, a confié le mandat à Ennova pour étudier le potentiel éolien sur Fribourg, alors que cette société a un intérêt direct au développement de l'énergie éolienne, avait-il connaissance de l'implication de cette société dans le développement de projets éoliens que ce soit pour les Services industriels genevois ou pour Groupe E Greenwatt dans le canton de Fribourg ?
4. Comment, et au travers de quels moyens, le Conseil d'Etat s'est-il assuré que la définition des sites éoliens dans le plan directeur fribourgeois avait lieu en toute indépendance et impartialité par rapport aux développeurs potentiels de ces futurs projets ?

5. Le Conseil d'Etat connaît-il la stratégie du Groupe E par rapport aux Services industriels genevois dans le développement éolien sur le territoire fribourgeois ? Si oui, quelle est cette stratégie ?
  6. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance de l'historique d'Ennova dans sa relation avec les Services industriels genevois ?
  7. Quelles sont les mesures que compte prendre le Conseil d'Etat pour éviter au canton de Fribourg les problèmes rencontrés en 2014 par le canton de Genève ?
-